

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent cinquante-troisième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 26 octobre 2018, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

Emmanuelle Boisvert	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
Sébastien Drolet	Directeur adjoint, Service de soutien académique
Lynda Gadoury	Directrice générale des bibliothèques
Andy Kenty	Étudiant, représentant de l'École des sciences de la gestion (substitut)
Danielle Laberge	Vice-rectrice à la Vie académique par intérim (présidente)
Juliette Perri	Agente de recherche et de développement, Services à la vie étudiante
Julia Poyet	Professeure, Département d'histoire
Virginie Robert	Étudiante, Faculté de science politique et de droit
Bachir Sirois Moumni	Chargé de cours, Département de communication sociale et publique
Chanel Vincent-Dubé	Étudiante, Faculté de communication

MEMBRES ABSENTS

Antoine Goutier*	Conseiller cadre à la vie universitaire, Rectorat
Geneviève Jacob*	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences humaines
Emilie-Claude St-Amour-Maillé*	Étudiante, représentante de la Faculté des arts

INVITÉES

Annie Caron	Conseillère, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
Maude Rousseau	Directrice, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

OBSERVATRICES, OBSERVATEURS

Andréanne Gagnon	Étudiante, représentante désignée des groupes étudiants
Jonathan Giguère	Directeur adjoint des Services à la vie étudiante
Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

* Absence motivée

SECRETARIAT DES INSTANCES

Valéry Colas
Jean-Philippe Gingras

Secrétaire rédactrice
Directeur

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Danielle Laberge préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

La présidente souhaite la bienvenue aux membres. Elle mentionne que Geneviève Jacob, membre étudiante de la Faculté des sciences humaines, et Emilie-Claude St-Amour-Maillé, membre étudiante de la Faculté des arts, prient le Comité de la vie étudiante de bien vouloir excuser leur absence. Elle souligne par la suite que le Comité accueille pour la première fois plusieurs nouvelles personnes. Il s'agit d'Emmanuelle Boisvert, membre étudiante de la Faculté des sciences de l'éducation, de Bachir Sirois-Moumni, chargé de cours au Département de communication sociale et publique représentant des personnes chargées de cours, et de Sébastien Drolet, directeur adjoint du Service de soutien académique, représentant des vice-rectorats. Andréanne Gagnon, étudiante au programme de baccalauréat en communication et membre de l'Entraide universitaire mondiale du Canada, assiste à la rencontre à titre d'observatrice dans l'attente de sa nomination par le Conseil d'administration à titre de membre représentant les groupes étudiants.

Enfin, la présidente annonce que mesdames Maude Rousseau et Annie Caron du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement seront présentes pour le point 4.2, Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement. Ce point sera traité en début de rencontre afin de libérer les invitées, sans toutefois modifier l'ordre du jour.

1. Points statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Lynda Gadoury, appuyée par monsieur Bachir Sirois-Moumni, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2018

Le procès-verbal de la rencontre du 20 avril 2018 est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Lynda Gadoury, appuyée par madame Juliette Perri, le procès-verbal de la 152^e assemblée ordinaire tenue le 20 avril 2018 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

La présidente profite de l'occasion pour souligner la qualité du travail de la secrétaire d'assemblée.

1.3 Affaires en découlant (verbal)

Aucun point n'est soulevé.

2. Nominations

2.1 Nominations à différents comités (Annexe CVE-153-2.1)

La directrice des Services à la vie étudiante explique qu'une nouvelle procédure concernant les nominations est aujourd'hui mise de l'avant. Des discussions entre les Services à la vie étudiante et le Secrétariat des instances ont permis d'établir que la présentation d'avis d'inscription et de projet de résolution pour chacune des nominations alourdissait le fonctionnement de la première rencontre du Comité de la vie étudiante chaque année. Dorénavant, un tableau sera présenté aux membres du Comité et les résolutions afférentes seront par la suite produites. Elle indique que les associations étudiantes facultaires ont reçu celui-ci il y a quelques semaines, de manière à favoriser la désignation de personnes préalablement à la rencontre du Comité de la vie étudiante. Elle demande aux membres étudiantes, étudiants si d'autres noms doivent y être ajoutés.

Les membres étudiantes, membres étudiants nomment les personnes qui ont été désignées par leur association étudiante respective.

La présidente remercie toutes les étudiantes, tous les étudiants qui acceptent de participer à ces divers comités institutionnels.

Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante

RÉSOLUTION 2018-CVE-784

ATTENDU la nécessité pour les membres étudiantes, étudiants de désigner une personne les représentant au Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME madame Virginie Robert, étudiante au programme de maîtrise en droit, à titre de membre étudiante du Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité des usagers des Services à la vie étudiante

RÉSOLUTION 2018-CVE-785

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-2.1;

ATTENDU que le mandat du Comité des usagers des Services à la vie étudiante en fait le lieu privilégié des étudiantes, étudiants usagers des Services à la vie étudiante pour faire part de leurs préoccupations quant aux besoins des usagères, usagers;

ATTENDU la composition du Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les postes vacants au Comité des usagers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres au Comité des usagers des Services à la vie étudiante :

- Madame Geneviève Jacob, étudiante au programme de maîtrise en sexologie, à titre de membre désignée par les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Madame Ashley Law, étudiante au programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, à titre de membre désignée par les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Monsieur Maxime Martel, étudiant au programme de doctorat en droit et membre de l'Entraide universitaire mondiale du Canada, à titre de membre désigné par les groupes étudiants, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Monsieur Yannick Richer, conseiller à l'accueil et à l'intégration au Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique aux Services à la vie étudiante, à titre de représentant des employées, employés, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Madame Maude Savaria, étudiante au programme de maîtrise en histoire, à titre de représentante des usagères, usagers des Services-conseils, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Madame Marie-Ève Rioux, étudiante au programme de doctorat en psychologie, à titre de représentante des usagères, usagers du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Monsieur Eduardo Firak Cordeiro, étudiant au programme de doctorat en sciences de l'environnement, à titre de représentant des usagères, usagers du Service de soutien aux activités étudiantes, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité des usagers du Centre sportif

RÉSOLUTION 2018-CVE-786

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-2.1;

Comité de la vie étudiante du 26 octobre 2018

ATTENDU la résolution 2002-CVE-110 adoptée par le Comité de la vie étudiante portant sur la composition du Comité des usagers du Centre sportif;

ATTENDU l'importance de la présence des membres étudiantes, étudiants au Comité des usagers du Centre sportif;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité des usagers du Centre sportif :

- Monsieur Julien Robitaille-Brisson, étudiant au programme de baccalauréat en communication, à titre de membre étudiant désigné par les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Monsieur Marc-André Leblanc, étudiant au programme de maîtrise en administration des affaires, à titre de membre étudiant usager du Centre sportif, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Monsieur Vincent Gosselin-Boucher, étudiant au programme de doctorat en psychologie, à titre de membre étudiant usager du Centre sportif, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité de reconnaissance des groupes étudiants

RÉSOLUTION 2018-CVE-787

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-2.1;

ATTENDU le mandat du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants, et plus particulièrement l'article 6.6.2;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de reconnaissance des groupes étudiants :

- Madame Amira Issa, étudiante au programme de maîtrise en droit, à titre de membre représentant les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;

- Madame Marjorie Leblanc, étudiante au programme de baccalauréat en communication, à titre de membre représentant les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Madame Geneviève Jacob, étudiante au programme de maîtrise en sexologie, à titre de membre étudiante du Comité de la vie étudiante représentant les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Madame Estelle Caro, étudiante au programme de maîtrise en didactique des langues et membre de l'Association Végé de l'UQAM, à titre de membre étudiante du Comité de la vie étudiante représentant les groupes étudiants, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019;
- Madame Lynda Ouchia, étudiante au programme de certificat en administration et membre de l'Association des étudiants musulmans de l'UQAM, à titre de membre représentant les groupes étudiants, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Madame Camille Chateaufort, étudiante au programme de baccalauréat en communication et membre de l'Entraide universitaire mondiale du Canada, à titre de membre représentant les groupes étudiants, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Madame Geneviève Guertin, directrice du Service des entreprises auxiliaires, à titre de membre institutionnelle, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Monsieur Yvan Gagnon, chargé de gestion administrative, à titre de membre représentant du personnel des Services à la vie étudiante, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité de financement des projets étudiants

RÉSOLUTION 2018-CVE-788

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-2.1;

ATTENDU la résolution 2013-CVE-521 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 27 septembre 2013 portant sur la composition du Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU les postes vacants au Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres au Comité de financement des projets étudiants :

Comité de la vie étudiante du 26 octobre 2018

- Madame Raphaëlle Vallières, étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire, à titre de membre représentant les associations étudiantes facultaires, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Madame Andréanne Gagnon, étudiante au baccalauréat en communication et membre de l'Entraide universitaire mondiale du Canada, à titre de membre représentant les groupes étudiants, pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante

RÉSOLUTION 2018-CVE-789

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-2.1;

ATTENDU les processus de révision et d'évaluation des services aux étudiantes, étudiants qui se déroulent périodiquement depuis la création des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2012-CVE-475 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 28 septembre 2012 recevant le Rapport du comité de révision des services aux étudiants, découlant du dernier exercice de révision des services aux étudiantes, étudiants;

ATTENDU l'importance de réviser le panier des services offerts par les Services à la vie étudiante pour répondre aux besoins des étudiantes, étudiants et les soutenir dans la réalisation de leur projet de vie universitaire;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-775 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 20 avril 2018 visant la création et l'établissement du mandat du comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la recommandation des associations étudiantes facultaires concernées;

ATTENDU la recommandation de l'assemblée des groupes étudiants tenue le 16 octobre 2018;

ATTENDU la désignation des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante pour un mandat prenant effet le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2019 :

- Madame Geneviève Jacob, étudiante au programme de maîtrise en sexologie, à titre de membre étudiante de la Faculté des sciences humaines;

- Madame Lucia Flores Echaiz, étudiante au programme de maîtrise en droit, à titre de membre étudiante de la Faculté de science politique et de droit;
- Madame Charlotte Studer, étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire, membre étudiante de la Faculté des sciences de l'éducation;
- Monsieur Félix Biot, étudiant au programme de baccalauréat en animation culturelle, membre étudiant de la Faculté de communication;
- Monsieur Cyril Martin, étudiant au programme de doctorat en études urbaines, membre étudiant de l'École des sciences de la gestion;
- Monsieur Maxime Martel, étudiant au programme de doctorat en droit et membre de l'Entraide universitaire mondiale du Canada, membre étudiant représentant les groupes étudiants;
- Madame Juliette Perri, agente de recherche et de planification au Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique, membre représentant les employées, employés des Services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement

RÉSOLUTION 2018-CVE-790

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-2.1;

ATTENDU la Politique no 37 en matière d'environnement, et plus particulièrement l'article 5 définissant la composition du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration de nommer les personnes suivantes à titre de membres au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement :

- Madame Amanda Masson, étudiante au programme de baccalauréat en communication, à titre de membre étudiante de la Faculté de communication, pour un mandat prenant effet rétroactivement le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Monsieur Julien Robitaille-Brisson, étudiant au programme de baccalauréat en communication, à titre de membre étudiant substitut de la Faculté de communication, pour un mandat prenant effet rétroactivement le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;

- Madame Simone Tremblay-Benoît, étudiante au programme de baccalauréat en science politique, à titre de membre étudiante de la Faculté de science politique et de droit, pour un mandat prenant effet rétroactivement le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Monsieur Louis-Simon Besner, étudiant au programme de maîtrise en droit, à titre de membre étudiant substitut de la Faculté de science politique et de droit, pour un mandat prenant effet rétroactivement le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Monsieur Cyril Martin, étudiant au programme de doctorat en études urbaines, à titre de membre étudiant de l'École des sciences de la gestion, pour un mandat prenant effet rétroactivement le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020;
- Madame Estelle Caro, étudiante au programme de maîtrise en didactique des langues et membre de l'Association Végé de l'UQAM, à titre de membre étudiante représentant les groupes étudiants, pour un mandat prenant effet rétroactivement le 26 octobre 2018 et se terminant le 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique

RÉSOLUTION 2018-CVE-791

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-2.1;

ATTENDU la Politique no 42 contre le harcèlement;

ATTENDU la nécessité de nommer une représentante, un représentant des étudiantes, étudiants et une personne substitut pour siéger au Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Chanel Vincent-Dubé, appuyé par madame Julia Poyet, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME madame Charlotte Studer, étudiante au programme de baccalauréat en enseignement secondaire, à titre de membre étudiante et madame Chanel Vincent-Dubé, étudiante au programme de baccalauréat en communication, à titre de membre étudiante substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Sujets pour adoption

3.1 Révision des critères d'attribution des subventions aux projets étudiants (Annexe CVE-153-3.1)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il rappelle que l'enveloppe budgétaire de 140 000 \$ dédiée aux subventions pour les projets étudiants est demeurée la même, depuis la création du programme en 2002. Dans

les dernières années, un essor de projets et du nombre de groupes étudiants a été constaté, entraînant une hausse des demandes de subventions. Cette situation a eu un impact sur la limite du montant de la subvention pouvant être accordée. Les associations étudiantes déposant une demande de subventions peuvent recevoir un financement équivalent à 46 % de leur demande de subventions. Les étudiantes, étudiants doivent parfois fournir des efforts afin de trouver un financement équivalent à 54 % du budget de leur projet. À la suite de nombreuses discussions, le Comité de la vie étudiante a créé un groupe de travail ayant pour mandat de revoir les critères d'attribution du financement des projets étudiants. Ce groupe de travail, composé tant de membres issus des groupes étudiants que des associations étudiantes facultaires, s'est réuni à quatre reprises.

Les principales modifications proposées concernent les points suivants. D'une part, chaque association étudiante et groupe étudiant qui déposera une demande de subvention devra s'assurer qu'un membre du comité organisateur ait suivi une formation sur la prévention des violences à caractère sexuel. Également, le programme est élargi afin de permettre aux groupes étudiants d'effectuer une demande de subvention pour assurer un soutien financier à la réalisation de leur mission. Par exemple, il pourrait s'agir de l'achat d'un logiciel pertinent ou pour la mise en place d'un site Web. Une autre modification consiste à ce que les demandes de subvention pour l'organisation d'activités sociales se voient restreint à un maximum de 4 % de l'enveloppe budgétaire dédiée aux associations étudiantes. Les associations étudiantes ayant moins de 3 000 \$ de cotisations par année pourront déposer une demande d'aide financière pour remplir leurs obligations administratives. Que ce soit la mise à jour du dossier auprès du Registraire des entreprises du Québec ou pour défrayer le coût des assurances en responsabilité civile. De manière exceptionnelle, une association qui éprouve des difficultés financières de façon ponctuelle pourra déposer une demande qui sera évaluée. Enfin, une révision a été apportée aux dépenses admissibles, par exemple les frais d'adhésion à une maison-mère pour les groupes étudiants ont été limités. Une aide financière sera également octroyée aux médias étudiants publiant sur support papier qui le désirent afin de leur permettre d'effectuer une transition vers le numérique.

Une membre étudiante demande des explications concernant la condition voulant que les associations, groupes ou activités ayant reçu une subvention de plus de 800 \$ intègrent le logo des Services à la vie étudiante dans leurs publications. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante mentionne que cette mesure existe déjà et qu'il s'agit essentiellement d'une invitation à ce que les associations, groupes ou activités reconnaissent avoir bénéficié d'un financement de la part des Services à la vie étudiante. La membre étudiante demande que le document soit modifié afin d'inscrire « sont invités à », formulation qu'elle juge moins restrictive. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante indique que ce sera fait.

RÉSOLUTION 2018-CVE-792

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-3.1;

ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU l'augmentation constante des demandes de subvention à la catégorie 2 des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU les discussions tenues le 27 janvier 2017 et le 24 février 2017 lors des séances du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;

ATTENDU la résolution 2017-CVE-716 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 24 mars 2017 mettant en place un groupe de travail sur la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants;

ATTENDU les travaux du groupe de travail sur la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Gadoury, appuyé par monsieur Andy Kenty, que le Comité de la vie étudiante :

ADOpte les modifications des critères d'attribution des subventions des projets étudiants proposées par le groupe de travail sur la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Recommandations du Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents (GTSEP) (Annexe CVE-153-3.2)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle affirme être très fière de présenter ce dossier aujourd'hui. En effet, le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents a mis près de deux ans à exécuter ses travaux. Ceci s'explique en partie par la difficulté pour les étudiants parents de se libérer pour participer aux séances de travail.

Lorsque le Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE) de l'Université a été créé, les premiers efforts ont été investis dans la mise sur pied d'un centre de la petite enfance (CPE) destiné aux étudiants parents en permettant l'inscription à temps partiel. Il a par la suite été possible de se pencher sur la compréhension des difficultés vécues par cette partie de la population étudiante. Cette dernière fait face à des responsabilités parentales, en plus de concilier le travail et les études. Le sondage réalisé l'an dernier par les Services à la vie étudiante abonde en ce sens et ces étudiantes, étudiants parents affirment être débordés par leurs responsabilités. L'objectif de ce groupe de travail était donc de trouver une façon de répondre à leurs préoccupations. Ces étudiantes, étudiants souhaitent notamment une accentuation du soutien financier qui leur est offert par les bourses d'études, de même que des conseils en matière d'orientation et d'insertion professionnelles. Bien que la mise sur pied du CPE ait permis de répondre à une importante demande, le besoin d'une halte-garderie semble présent.

Une cartographie des services actuels a été effectuée et des constats ont été formulés. Des réflexions devront être entamées afin de déterminer s'il convient d'élaborer une politique institutionnelle dédiée aux étudiants parents ou s'il y a lieu d'effectuer des modifications aux

règlements ou politiques actuellement en vigueur. Le groupe de travail s'est réuni à sept reprises et les personnes y participant ont élaboré des recommandations, sous réserve de l'évaluation de leur faisabilité. Par exemple, il est suggéré qu'un statut d'étudiant parent soit reconnu, selon certains critères énumérés. Il a également été avancé que les personnes en congé parental conservent leur accès aux services de l'Université, moyennant le paiement des frais afférents.

Le groupe de travail souhaite que la Commission des études soit saisie de cette question et, notamment, qu'un comité de travail technique soit mis sur pied afin d'évaluer la faisabilité des recommandations énoncées. Des démarches se poursuivent aussi auprès de la Fondation de l'UQAM pour sensibiliser les personnes donatrices aux difficultés vécues par cette catégorie d'étudiantes, étudiants et solliciter de nouvelles bourses à leur attention.

Le projet de résolution présenté mandate le Comité de la vie étudiante afin de veiller à la mise en place et au maintien de mesures destinées aux étudiantes, étudiants parents.

Une membre étudiante demande si des mesures sont envisagées dans le cas où une étudiante accoucherait en cours de trimestre, mais après la date d'abandon de cours sans remboursement. La directrice des Services à la vie étudiante convient que le travail de réflexion et de mise en pratique doit se poursuivre.

Des membres discutent par la suite de la possibilité que les étudiantes, étudiants parents puissent avoir accès au Régime québécois d'assurance parentale. Ils indiquent que certaines universités considèrent que ces personnes sont inscrites lorsqu'elles sont bénéficiaires d'un tel régime, ce qui n'est pas le cas partout. Une membre spécifie que le programme d'AFE ne reconnaît pas cette particularité aux étudiantes, étudiants en trimestre d'absence pour raisons parentales.

Des membres signalent que ces recommandations constituent un premier pas vers la reconnaissance du statut d'étudiante, étudiant parent et s'en réjouissent. Toutefois, ils estiment qu'il en reste beaucoup à faire. Il est souligné que les membres du corps professoral et les personnes chargées de cours sont sensibles à la question, mais qu'il faudrait que des balises soient établies concernant les mesures d'accommodements pouvant être offertes.

Une membre étudiante aimerait connaître la composition du comité de suivi qui sera créé. La directrice des Services à la vie étudiante explique que la composition et le mandat dévolu à ce comité seront présentés lors d'une prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante. Il importait, pour l'instant, d'exposer les recommandations du groupe de travail au Comité de la vie étudiante et d'obtenir son aval afin de poursuivre ses démarches.

Une membre étudiante signale qu'il serait important que des bourses d'incitation à la poursuite des études soient offertes auprès des étudiantes, étudiants parents. Ces bourses pourraient être attribuées dans les trimestres suivant le retour aux études. Une observatrice mentionne que des démarches sont effectuées en collaboration avec la Fondation de l'UQAM afin de bonifier l'offre de bourses offerte à cette catégorie de la population étudiante.

RÉSOLUTION 2018-CVE-793

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-3.2;

ATTENDU la mission de démocratisation et d'accessibilité à l'enseignement universitaire de l'Université;

ATTENDU le nombre croissant d'étudiantes, étudiants devant concilier études et famille;

ATTENDU les préoccupations du Comité de soutien aux parents étudiants de l'Université;

ATTENDU les défis particuliers auxquels font face les étudiantes, étudiants parents dans leurs études;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-673 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 30 septembre 2016 créant le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents;

ATTENDU les besoins exprimés par les étudiantes, étudiants parents, notamment dans le sondage réalisé au mois de novembre 2017 par les Services à la vie étudiante;

ATTENDU les travaux, échanges et recherches du Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Gadoury, appuyé par madame Chanel Vincent-Dubé, que le Comité de la vie étudiante :

ADOpte les recommandations suivantes formulées par le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents :

- que la Fondation de l'UQAM continue de proposer aux donatrices, donateurs d'offrir des bourses aux étudiantes, étudiants parents;
- que la Fondation de l'UQAM considère offrir des bourses aux étudiantes, étudiants en congé parental;
- que la Fondation de l'UQAM dresse le bilan des bourses offertes et des bourses octroyées aux étudiantes, étudiants parents;
- que les Services à la vie étudiante poursuivent leur collaboration avec le Comité de soutien aux parents étudiants afin qu'il accompagne ses membres dans la réalisation de leurs projets;
- qu'une séance d'information soit offerte aux membres du personnel, notamment aux agentes, agents de gestion des études, aux professeures, professeurs, aux personnes chargées de cours et aux directions de programme, sur les réalités des étudiantes, étudiants parents et sur les accommodements possibles;
- que l'étudiante, étudiant en congé parental puisse continuer à avoir accès à certains services, moyennant les frais afférents dans la mesure où les systèmes de l'Université le permettent;

SUGGÈRE à la Commission des études d'adopter les recommandations suivantes formulées par le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents :

- que l'Université reconnaisse le statut d'étudiante, étudiant parent dans un énoncé de principes;

- que des démarches soient effectuées auprès des instances visées afin que la pertinence d'identifier les étudiantes, étudiants parents soit analysée et, s'il y a lieu, de le prévoir dans le plan de refonte du système informatique de l'Université;
- que l'Université mandate un comité de travail technique pour analyser la faisabilité et les modalités de l'octroi du statut «réputé étudiant à temps complet» aux étudiantes, étudiants parents. Le comité pourrait notamment se pencher sur la possibilité d'être réputé à temps complet tout en bénéficiant de la durée des études et des frais de scolarité associés aux études à temps partiel;
- que soit réputé étudiant à temps complet l'étudiante, étudiant inscrit à au moins 20 heures d'enseignement par mois et qui est dans l'une des situations suivantes :
 - est enceinte d'au moins 20 semaines;
 - est chef de famille monoparentale et habite avec son enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre;
 - habite avec son enfant ou celui de sa conjointe, son conjoint qui est âgé de moins de 6 ans au 30 septembre;
 - habite avec son enfant ou celui de sa conjointe, son conjoint, atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale;
- que le statut d'étudiante, étudiant parent et le statut «réputé étudiant à temps complet» soient octroyés à celle, celui qui fournit le certificat de naissance de l'enfant et, s'il y a lieu, les autres documents pertinents au soutien de sa demande dans les délais prescrits;
- qu'une unité organisationnelle soit responsable de recevoir les demandes et d'octroyer les statuts aux étudiantes, étudiants parents qui répondent aux critères précédemment énoncés;
- suivant la stratégie d'éducation inclusive, que l'Université favorise les accommodements nécessaires aux besoins particuliers des étudiantes, étudiants parents;
- que l'Université adopte une politique visant une meilleure conciliation famille-études regroupant l'énoncé de principes, les recommandations énoncées ci-dessus et toutes autres dispositions jugées pertinentes;

MANDATE le Comité de la vie étudiante pour veiller à la mise en place et au maintien des mesures de soutien aux étudiantes, étudiants parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Rapport annuel des Services à la vie étudiante (Annexe CVE-153-3.3)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle présente le rapport annuel des Services à la vie étudiante (SVE), qui sera disponible pour consultation sur le site Web des SVE dès qu'il sera adopté par le Comité de la vie étudiante. Le trimestre d'automne 2017 a été marqué par la réalisation d'un sondage effectué auprès de 17 000 étudiantes, étudiants afin de connaître leurs besoins en matière de services et leurs attentes à ce sujet. Cela a permis d'effectuer des constats importants et d'alimenter les discussions et réflexions du Comité de la vie étudiante. Ce dernier a d'ailleurs procédé à la création du comité de révision du panier des services. L'un des objectifs étant de

déterminer comment mieux répondre aux besoins des étudiantes, étudiants en fonction de leurs caractéristiques. Plusieurs personnes ayant répondu au sondage, soit 43 %, déclarent avoir des besoins particuliers. Il peut s'agir d'étudiantes, étudiants parents, de personnes en situation de handicap, visible ou non, ou d'étudiantes, étudiants internationaux.

De son côté, le Comité des usagers des Services à la vie étudiante s'est réuni à cinq reprises pendant l'année écoulée. Parmi les points de discussion, se trouvent la banque de logement, la poursuite du programme de jumelage d'étudiantes, étudiants internationaux et la mise en place d'un projet pilote de cases de rangement pour des étudiantes, des étudiants aux cycles supérieurs afin d'avoir la possibilité de laisser des livres et des documents de travail à la bibliothèque, en toute sécurité.

Autre fait marquant, une table de discussion avec les associations facultaires étudiantes s'est réunie à quelques reprises, ce qui n'était pas arrivé depuis 2012. Ces rencontres ont permis d'aborder plusieurs préoccupations des étudiantes, étudiants. Il y a une volonté de part et d'autre de maintenir ces rencontres à raison de deux fois par trimestre pour l'année 2018-2019.

L'offre de services auprès des étudiantes, étudiants autochtones a été largement bonifiée dans la dernière année. L'UQAM a obtenu une subvention dégressive de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cette subvention a notamment permis l'embauche d'une conseillère à l'accueil et à l'intégration travaillant uniquement auprès de ces étudiantes, étudiants. Un local a également été aménagé au pavillon J.-A.-DeSève afin de leur offrir un lieu d'études et de rencontre. Des places destinées au travail individuel ou en équipe ont été aménagées, de même qu'un espace-causerie. Ce local est très fréquenté et, dès sa mise en place, près d'une trentaine d'étudiantes, étudiants autochtones ont fait valider leur carte étudiante pour y avoir accès. Une étudiante, un étudiant autochtone sera également engagé afin d'y travailler dix heures par semaine. La directrice des Services à la vie étudiante mentionne qu'une centaine d'étudiantes, étudiants se sont déclarés autochtones au trimestre d'automne 2018. Un bel accueil a d'ailleurs été réservé à la fête autochtone qui a eu lieu lors des activités de la rentrée de cette année.

Elle rappelle ensuite que les Services à la vie étudiante sont offerts par quatre services soit, le Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique, le Service de soutien aux activités étudiantes, les Services-conseils et le Centre sportif. Elle présente les statistiques de consultation de ces divers services et fait remarquer que, pour la majorité des services, la demande est en hausse constante. Elle mentionne en terminant le déménagement du Centre des services d'accueil et de soutien au pavillon AB où il occupe trois étages. Les conseillères, conseillers bénéficient désormais de bureaux fermés, ce qui est apprécié notamment en ce qui a trait à la confidentialité des discussions.

Le directeur du Centre sportif ajoute pour sa part que le fait marquant de l'année 2017-2018 est le déménagement de la salle d'entraînement au rez-de-chaussée. Cet espace étant plus vaste et plus accueillant, une hausse de la fréquentation de 10 % a été remarquée.

Un membre chargé de cours remercie la directrice des Services à la vie étudiante pour ce rapport. Il se dit préoccupé par la hausse constante des consultations en soutien psychologique qui témoigne d'une augmentation importante des problèmes de santé mentale. Il demande si des mesures particulières sont prises à ce sujet. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim indique que cette augmentation est très préoccupante. Les causes à l'origine de cette situation ne se limitent toutefois pas aux études, mais également aux conditions de vie. Elle signale que parmi les dix priorités mises de l'avant par la rectrice lors de son entrée en fonction, il y a eu la création d'un vice-rectorat dédié au développement humain. L'objectif étant de créer un environnement d'études et de travail qui soit sain pour l'ensemble

des membres de la communauté. Beaucoup de travail est à effectuer en cette matière et cela dépasse le ressort des seuls Services à la vie étudiante. Une prise de conscience collective à ce sujet est nécessaire.

En ce qui a trait à la hausse des demandes pour les services aux personnes en situation de handicap non visible, la vice-rectrice à la Vie académique par intérim mentionne que la Commission des études a mis en place un comité conseil permanent sur l'éducation inclusive. En plus des personnes en situation de handicap, il faut penser aux étudiantes, étudiants parents, aux personnes ayant un profil atypique et à la reconnaissance des acquis. Des efforts sont en place afin d'élargir le spectre d'action et améliorer la situation des membres de la communauté. La volonté de la Direction de l'Université est très claire à cet effet.

Une membre étudiante aimerait savoir si les étudiantes, étudiants en situation de handicap sont privilégiés dans l'embauche de personnel du service de soutien et d'accueil pour les personnes en situation de handicap. La directrice des Services à la vie étudiante explique que la majeure partie des employées, employés des Services à la vie étudiante sont membres des syndicats présents à l'UQAM. Il s'agit de postes des secteurs bureau, technique et professionnel qui sont conventionnés ainsi que d'employés étudiants affiliés au Syndicat des étudiants et étudiantes employé-e-s de l'UQAM (SETUE). Une partie du budget de la masse salariale des Services à la vie étudiante est quant à elle dévolue à l'embauche d'étudiantes, étudiants, notamment lors des événements de la rentrée. Ceci dit, toujours dans le respect des contrats de travail, une attention est accordée à l'embauche d'étudiantes, étudiants aux profils diversifiés.

La vice-rectrice à la Vie académique par intérim remercie la directrice des Services à la vie étudiante pour ce rapport des activités réalisées sous l'égide des Services à la vie étudiante qui sont très variées et diversifiées.

RÉSOLUTION 2018-CVE-794

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-153-3.3;

ATTENDU la présentation du Rapport annuel 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

ATTENDU le document intitulé Rapport annuel 2017-2018 des Services à la vie étudiante de l'UQAM présenté en séance et disponible à partir du 26 octobre 2018 sur le site des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Julia Poyet, appuyé par madame Juliette Perri, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le Rapport annuel 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Sujets pour discussion

4.1 Présentation du mandat du Comité de la vie étudiante par le directeur du Secrétariat des instances

La présidente invite maintenant le directeur du Secrétariat des instances, monsieur Jean-Philippe Gingras, à effectuer une présentation du mandat du Comité de la vie étudiante.

Le Comité de la vie étudiante comptant la présence de plusieurs nouvelles personnes, le directeur du Secrétariat des instances se présente et expose le rôle de son service. Il explique ensuite que le Comité de la vie étudiante constitue une instance officielle de l'Université, relevant du Conseil d'administration. Son mandat et sa composition sont définis dans le Règlement no 2 de régie interne. Le mode de désignation des différentes catégories de membres est quant à lui exposé dans le Règlement no 3 des procédures de désignation. Le Comité de la vie étudiante a la particularité d'être paritaire, soit composé d'un nombre égal de membres étudiantes, membres étudiants et de membres institutionnelles, membres institutionnels. La vice-rectrice à la Vie académique par intérim, de même que la directrice des Services à la vie étudiante en sont membres d'office. Puis, trois personnes sont désignées d'office afin de représenter les vice-rectorats, ainsi qu'une personne parmi le personnel des Services à la vie étudiante. Les autres membres sont tous nommés par le Conseil d'administration, sur recommandation de leur syndicat ou association respective. Le double quorum est requis pour la tenue d'une assemblée, de même que la double majorité lors d'un vote. Si une, un membre n'est pas à l'aise avec la décision prise par l'instance, il peut demander à ce que son abstention ou son opposition soit inscrite nominativement au procès-verbal de l'assemblée.

Un Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante réunit la présidence, la direction des Services à la vie étudiante, le secrétariat de l'assemblée et une étudiante, un étudiant. Il s'agit de l'endroit approprié pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Comité. Il est toujours possible de le faire en séance s'il n'était pas prévisible que cette question soit discutée. Lorsqu'un point est inscrit à l'ordre du jour, il est requis de préparer un avis d'inscription et un projet de résolution. Cette exigence permet d'une part aux membres de prendre connaissance des informations pertinentes avant de se prononcer et, d'autre part, de conserver une trace historique des points discutés dans les archives du Comité.

Le directeur du Secrétariat des instances mentionne que des personnes assistent parfois à la rencontre à titre d'observatrices. Il s'agit la plupart du temps de gens qui ont été désignés, mais dont la nomination n'a pas encore été entérinée par le Conseil d'administration. Ces personnes ont le droit de parole, mais n'ont pas le droit de vote. Des invitées, invités participent occasionnellement aux rencontres, la plupart du temps afin de présenter un point. Le directeur du Secrétariat des instances explique qu'il a été convenu que ces personnes prendraient dorénavant la parole dès le début de la rencontre, de manière à ne pas les retenir indûment, sans toutefois modifier l'ordre du jour. Il ajoute que les documents pertinents à la tenue des rencontres du Comité de la vie étudiante sont acheminés en version PDF par courriel, une semaine avant la tenue de la réunion. Il est également possible de les consulter sur le site du Secrétariat des instances. Les procès-verbaux, résolutions et ordres du jour s'y trouvent également. Enfin, il mentionne qu'une synthèse des procédures d'assemblée a été déposée sous la cote D.2.

La vice-rectrice à la Vie académique par intérim ajoute qu'elle préside l'instance puisque les Services à la vie étudiante relèvent de son vice-rectorat. Toutefois, la vice-rectrice, le vice-recteur à la Vie académique peut décider d'en confier la présidence à une doyenne, un doyen. Advenant qu'elle soit dans l'impossibilité de présider une rencontre, il a été convenu

que monsieur Hugo Cyr, doyen de la Faculté de science politique et de droit, serait le président de l'assemblée. Ce dernier connaît bien le Comité et son fonctionnement. En plus de l'avoir présidé à quelques reprises, il a participé notamment aux travaux du groupe de travail pour les mesures de soutien aux étudiants parents.

4.2 Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

La présidente accueille l'équipe du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) soit, madame Maude Rousseau, directrice, et madame Annie Caron, conseillère.

Madame Maude Rousseau, directrice, invite madame Annie Caron à exposer son parcours. Cette dernière explique qu'elle est nouvellement arrivée à l'UQAM et qu'elle est entrée en fonction au mois d'avril dernier. Son rôle est de soutenir la directrice du Bureau dans le traitement des plaintes liées à des situations de harcèlement, en plus d'être responsable de la formation sur les violences à caractère sexuel offertes aux membres de la communauté, notamment les associations étudiantes, les équipes sportives et le personnel de sécurité de l'Université. Elle travaille de pair avec madame Sarah Bilodeau, intervenante au Centre d'aide, de lutte et de prévention contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Trêve pour Elles, qui est présente trois jours par semaine. Madame Caron indique qu'elle est sexologue et criminologue. Son parcours professionnel s'est effectué tant auprès des personnes délinquantes sexuelles que des victimes.

Madame Maude Rousseau décrit ensuite le mandat du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement enchâssé dans la Politique no 16 contre le harcèlement sexuel et la Politique no 42 contre le harcèlement psychologique. En plus de la mise en place et de la prestation des formations, le Bureau traite les plaintes qui sont déposées en matière de harcèlement sexuel et psychologique. Au cours des dernières années, beaucoup d'énergies ont été investies dans la révision des deux politiques. En ce moment, l'équipe travaille à la compilation des commentaires émis par la communauté à la suite de la proposition de la nouvelle version de la Politique no 16. Plus d'une cinquantaine d'avis personnels et d'une vingtaine d'avis départementaux ont été reçus. L'objectif est de soumettre pour adoption la nouvelle version de la politique au Conseil d'administration lors de sa rencontre du mois de décembre. Les travaux relatifs à la révision de la Politique no 42 avaient été suspendus afin de se concentrer sur la Politique no 16. Ils reprendront donc sous peu.

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur adoptée par le gouvernement du Québec oblige maintenant chaque établissement universitaire à offrir des formations à sa communauté. Des démarches sont actuellement en cours avec l'Université du Québec et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de développer de nouvelles formations. Des outils de sensibilisation ont été distribués auprès des étudiantes, étudiants. Il s'agit de macarons et de pochettes d'information. Une tournée des associations étudiantes a été effectuée, notamment afin de discuter de la notion de consentement, particulièrement dans le cadre des activités d'intégration de la rentrée. Tel que mentionné par madame Annie Caron, des formations ont été offertes aux équipes sportives et aux groupes étudiants. Les gens sont très mobilisés et sensibilisés sur la question.

Du travail demeure à faire afin que le Bureau et ses services soient davantage connus des étudiantes, étudiants. Le Service des communications travaille de concert avec le Bureau à développer des stratégies en ce sens.

La directrice du BIPH explique ensuite qu'un rapport annuel des activités du Bureau est déposé au Conseil d'administration. Pour l'année 2017-2018, une hausse considérable des demandes de consultation a été observée. Les effets du mouvement « Me too » se font sentir et il est loisible de constater que les personnes dénoncent de plus en plus les situations de harcèlement.

Madame Maude Rousseau espère que l'augmentation de la visibilité du BIPH permettra de rejoindre davantage de personnes qui ont besoin d'obtenir de l'aide. Elle ajoute que la mise en place d'une collaboration avec le CALACS Trêve pour Elles permet la présence d'une intervenante à raison de trois jours par semaine sur le campus. Les personnes qui le désirent peuvent la consulter tant sur le campus que directement aux bureaux du CALACS.

Enfin, elle conclut en spécifiant que des réflexions sont en cours sur les conditions de pratiques des stages et la façon dont il serait possible d'outiller les personnes qui subissent du harcèlement dans ce cadre. À la question d'une membre étudiante, elle mentionne qu'il n'y a pas pour l'instant d'article à ce sujet prévu à la nouvelle Politique no 16, mais qu'il convient de reconnaître que l'Université a un rôle à jouer lorsqu'elle envoie une personne effectuer un stage et qu'il faut lui fournir les outils en conséquence.

Un membre chargé de cours mentionne qu'il supervise des stagiaires et qu'il est très difficile, dans ce cadre, d'intervenir en cas de harcèlement. Actuellement, la seule possibilité est le retrait de la personne du milieu de stage. Il souhaiterait être outillé pour venir en aide aux stagiaires qu'il supervise. La directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement signale qu'il n'y a pas de réponse unique dans de telles situations, mais que les réflexions sont en cours.

Une membre étudiante aimerait savoir si la communauté sera interpellée à ce sujet. Madame Maude Rousseau explique que pour l'instant, le travail s'effectue auprès de différents départements et facultés. Elle recueille de l'information à ce sujet et une formation sera éventuellement offerte. Elle invite les gens qui auraient des difficultés en ce sens à communiquer avec le Bureau pour obtenir du soutien.

La présidente remercie l'équipe du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement pour cette présentation.

4.3 Présentation des activités de la rentrée

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante indique qu'il sera bref puisqu'une partie de l'information se trouve au Rapport annuel des Services à la vie étudiante. Il mentionne que la période de la rentrée institutionnelle s'est déroulée du 14 août au 22 septembre. Les Services à la vie étudiante, le Service des bibliothèques, le Service de l'audiovisuel, le Service informatique et le Service des communications ont travaillé de pair pour l'occasion. Des kiosques étaient tenus afin de répondre aux questions générales des étudiantes, étudiants, en plus d'une clinique technologique pour les assister. Des visites guidées du campus étaient également offertes et des étudiantes, étudiants ont été embauchés afin d'être positionnés de manière stratégique sur le campus pour répondre aux questions. L'ensemble des activités réalisées dans le cadre de la rentrée ont permis de rejoindre beaucoup de nouvelles étudiantes, nouveaux étudiants.

4.4 Présentation de la campagne de sensibilisation sur la gestion du stress

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que, faute de temps, cette présentation est remise à la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante. Il s'agit d'un projet novateur et fort pertinent qui mérite que le Comité de la vie étudiante lui accorde toute son attention.

5. Points d'information

5.1 Information de la présidente

La présidente mentionne que la rectrice a annoncé, lors de son discours de la rentrée, qu'il sera désormais possible pour les étudiantes, étudiants de choisir un prénom choisi. Des démarches étaient en cours depuis un certain temps à ce sujet, mais nécessitaient des ajustements techniques. Le code permanent de la personne demeurera le même, mais sur la carte étudiante et sur les listes étudiantes figurera le prénom choisi. Il sera possible d'entamer des démarches à cet effet dès le mois de janvier.

La directrice des Services à la vie étudiante indique que l'UQAM sera la première université francophone au Québec à offrir cette possibilité.

Une membre professeure demande s'il serait possible de préciser éventuellement le genre par lequel la personne souhaite être interpellée. Le prénom ne représentant plus un indicateur de genre, cela suscite parfois des malentendus gênants pour le personnel enseignant. La présidente mentionne qu'elle vérifiera ce qu'il en est et reviendra à ce sujet lors d'une prochaine rencontre.

La présidente intervient ensuite sur la question du cannabis. La loi fédérale étant en vigueur depuis le 17 octobre 2018, l'Université devra adopter une politique au sujet du cannabis sur le campus. Un projet sera déposé lors de la prochaine rencontre du Conseil d'administration.

Une membre étudiante demande si l'Université sera plus sévère que la loi. La présidente répond par la négative. Bien que certaines universités envisagent le faire, ce ne sera pas le cas de l'UQAM.

5.2 Information générale

La directrice des Services à la vie étudiante aimerait savoir si, dans la perspective de la tenue d'une semaine de mobilisation étudiante du 19 au 23 novembre pour certaines associations étudiantes facultaires, les étudiantes, étudiants participeront à la rencontre du Comité de la vie étudiante prévue le 23 novembre. Elle signale que lors des précédentes mobilisations étudiantes, les associations étudiantes facultaires avaient convenu de poursuivre leur participation aux instances.

Les membres étudiantes, membres étudiants indiquent ne pas être en mesure de répondre à cette question pour l'instant. Ils communiqueront avec les Services à la vie étudiante après discussion avec leur association respective.

5.3 Registre des suivis (Annexe CVE-153-5.3)

La présidente revient sur le suivi concernant l'accès 24 heures aux locaux étudiants. Elle indique que la possibilité de permettre l'accès aux officières, officiers des associations étudiantes facultaires est en ce moment évaluée par le Vice-rectorat au développement humain et organisationnel.

En ce qui a trait à l'implantation d'un éventuel Service de santé à l'UQAM, la présidente mentionne que ce projet doit être abandonné. Elle mentionne que ce n'est pas la première fois que la mise sur pied d'un tel service est envisagée, mais, faute de ressources, celui-ci ne peut se concrétiser. Qui plus est, n'ayant pas de faculté de médecine, l'Université ne dispose pas d'un bassin de personnes habilitées à œuvrer dans un tel service. Enfin, la vice-rectrice à la

Vie académique par intérim ajoute qu'il n'y a pas d'espaces disponibles sur le campus pour le permettre. Le CLSC des Faubourgs, situé à quelques coins de rue de l'Université, a indiqué être ouvert à recevoir en consultation les étudiantes, étudiants et les membres du personnel qui le nécessitent.

5.4 Période d'échange et d'information

Aucun point n'est soulevé.

6. Dépôt de documents

D.1 Calendrier des instances 2018-2019

D.2 Procédures de délibérations

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

La présidente

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXXXXXX 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent cinquante-troisième assemblée ordinaire, le 26 octobre 2018 à 9 heures 30 minutes

1. Points statutaires

- 1.1 Ordre du jour
- 1.2 Procès-verbal de la 152^e assemblée ordinaire du 20 avril 2018
- 1.3 Affaires en découlant (verbal)

2. Nominations

- 2.1 Nominations à différents comités [tableau]

3. Sujets pour adoption

- 3.1 Révision des critères d'attribution des subventions aux projets étudiants
- 3.2 Recommandations du Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants parents(GTSEP)
- 3.3 Rapport annuel des Services à la vie étudiante

4. Sujets pour discussion

- * 4.1 Présentation du mandat du Comité de la vie étudiante par le directeur du Secrétariat des instances
- * 4.2 Présentation du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
- 4.3 Présentation des activités de la rentrée
- 4.4 Présentation de la campagne de sensibilisation sur la gestion du stress

5. Points d'information

- 5.1 Information de la présidente
- 5.2 Information générale
- 5.3 Registre des suivis
- 5.4 Période d'échange et d'information

6. Dépôt de documents

- D.1 Calendrier des instances 2018-2019
- D.2 Procédures de délibérations

*Ces points seront traités en priorité en raison de la présence d'invitées, invités.